

**EXTRAIT DE PROCES-VERBAL  
CONSEIL ACADEMIQUE PLENIER  
du 10 octobre 2024  
(webconférence)**

Le Conseil académique de l'université des Antilles, dans sa séance du 10 octobre 2024, sous la présidence de Monsieur le Professeur Michel GEOFFROY, Président de l'université des Antilles,

Vu le livre VII du Code de l'Education,  
Vu les statuts de l'Université des Antilles,

**a délibéré :**

**Objet : Liste des formations ouvertes à l'apprentissage au CFA-UA**

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'université soumet la liste des formations ouvertes à l'apprentissage au CFA de l'université au vote des membres du Conseil académique.

<b>Résultat du vote</b>	Membres en exercice	<b>61</b>
	Nombre de membres présents ou représentés	39
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	<b>39</b>

**Avis : FAVORABLE**

**La liste des formations ouvertes à l'apprentissage au Centre de Formation et de l'Apprentissage de l'université, est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil académique.**

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Pointe-à-Pitre, le 10 octobre 2024

Le Président de l'université des Antilles



Pr. Michel GEOFFROY

**Modalités de recours contre la présente délibération :**

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce, dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission à la rectrice, en cas de délibération à caractère réglementaire.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



## Note de séance

### *Conseil académique*

*Référent : Direction formation continue et de l'alternance*

---

#### Point 5b — Liste des formations ouvertes à l'apprentissage - CFA

---

##### Visas :

- Code de l'éducation ;
- Les statuts de l'université des Antilles en date du 04 juillet 2024 ;
- Délibération 2024-43 portant création d'un CFA à l'université des Antilles ;
- Délibération 2024-47 portant évolution d'une direction et mise à jour de l'organigramme de l'administration ;

##### Contexte

---

Il existe une opportunité stratégique notable d'intégrer au sein de l'offre de formation initiale d'autres publics, tels que ceux relevant de la Formation Continue (FC) ou de l'alternance.

L'ouverture de l'offre de formation de l'établissement à des parcours en alternance, et plus précisément à l'apprentissage, constitue un levier essentiel pour le développement de la Formation Continue et Alternance (FCA), cet exercice est réalisable dans le cadre d'un projet d'expérimentation, qui verrait l'ouverture progressive de certaines formations à l'apprentissage.

Cette proposition s'articule autour de trois enjeux majeurs. Le premier est la révision et la réforme des processus en cohérence avec la décision du Conseil d'Administration de créer une Direction de la Formation Continue. L'expérimentation portera sur l'ingénierie de formation ainsi que sur la gestion administrative et financière de ces parcours. Le deuxième enjeu consiste à accroître l'activité de manière substantielle, en s'appuyant sur l'intégralité de l'offre de formation accréditée de l'établissement. Toutefois, elle ne concernera, dans un premier temps, que quelques formations soigneusement sélectionnées par les directeurs et doyens, sur la base des besoins d'insertion professionnelle, des demandes émanant des entreprises et des étudiants, ainsi que du degré de maturité des formations vis-à-vis des enjeux de professionnalisation.

Enfin, le troisième enjeu concerne la garantie de la faisabilité et du succès de cette expérimentation dans des délais raisonnables, avec des objectifs mesurables et soutenables, à savoir six formations expérimentales, chacune accueillant trois apprentis.

##### Proposition

---

**Sous la réserve des éventuelles propositions de modifications apportées en séance, il est proposé au conseil académique d'approuver : la liste des formations ouvertes à l'apprentissage ci-dessous.**

Diplomation	Mention	Parcours	Composante	Lieu de formation	Rentrée
Master 2	Géographie, Aménagement, Environnement et Développement	Diagnostic territorial et gestion des espaces insulaires	RT	Campus de Saint-Claude	2024-2025
Licence	Économie gestion	Management de la performance financière	FDE	Campus de Schœlcher	2024-2025
		Management de la performance organisationnelle			
Master 1	Management	Management général	FDE	Campus de Schœlcher	2024-2025
Master 2	Management	Management général	FDE	Campus de Schœlcher	2024-2025
Licence Professionnelle	Organisation et gestion des établissements hôteliers et de restauration		SJE	Campus de Fouillole	2024-2025